Cfdt:

framatome

Courbevoie - Jeumont - Lyon - Rugles - Romans-sur-Isère - Chalon/Sully - Ugine - Montbard - Maubeuge - Montreuil-Juigné - Le Creusot - Saint-Marcel - Paimboeuf - Jarrie - Grenoble - Corys - Arc - Intercontrole

JUILLET 2022

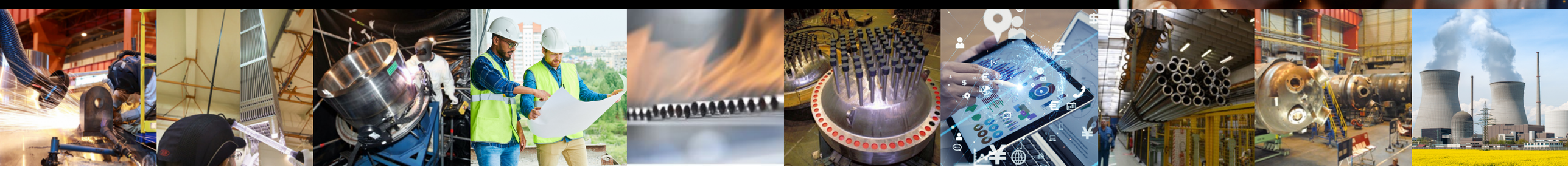

MESURES SALARIALES COMPLEMENTAIRES : La Direction impose ses mesures !

Afin de répondre aux différentes revendications des Organisations Syndicales, la Direction nous a convoqué afin d'annoncer des mesures salariales complémentaires pour atténuer les effets de l'inflation. Comme nous l'annoncions dans notre précédente communication, la Direction a souhaité mettre en place des mesures UNILATÉRALES. La CFDT prend acte de cette décision, il fallait mettre en place des mesures, la Direction a répondu à la demande avec des chiffres éloignés de nos demandes. Les revendications CFDT ont été entendues avec la mise en place d'une Augmentation Générale prenant en compte les rémunérations ainsi qu'une prime de pouvoir d'achat dite prime "PEPA".
Toutefois, malgré des mesures imposées, la CFDT a réussi a négocier et à obtenir que ces dispositions soient rétroactives à juillet 2022.

Voici les mesures que la Direction va déployer au 1er septembre 2022 :

OETAM et CADRES

Rémunération Brute Annuelle de Base sur 13 mois jusqu'à 99 999€

*** 45 € d'Augmentation Générale si rémunération supérieure à 35 000€**

*** 50 € d'Augmentation Générale si rémunération inférieure ou égale à 35 000€**

**** Une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat de 400€**

*** Ces mesures seront applicables sur la paie de septembre 2022 avec effet rétroactif à juillet 2022 par intégration dans le salaire de base de chaque salarié Framatome en CDI, CDD et intérims.**

**** Prime exceptionnelle versée sur la paie de septembre 2022.**

Dès aujourd'hui, la CFDT Framatome consulte l'ensemble de ses sections syndicales des établissements afin de déterminer la position à tenir pour la rentrée de septembre 2022 !

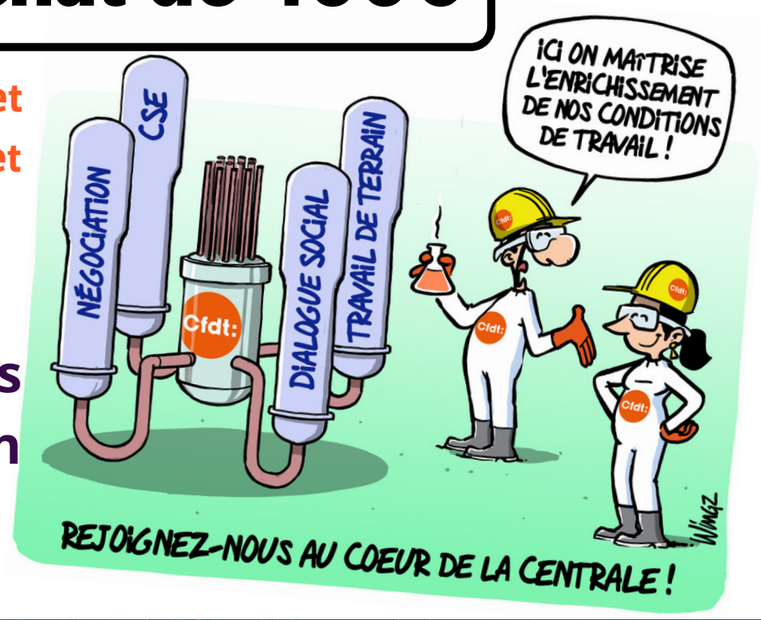

Contact : 06.89.36.95.94 cfdtframatome.fr CFDT FRAMATOME cfdtframatome@gmail.com